



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien aux agriculteurs : rencontres avec les acteurs en lien avec le respect de la loi EGALIM Nancy, le 16/02/2024 **Vendredi 16 février 2024**

À la suite des manifestations agricoles du mois de janvier, l'État poursuit son travail avec l'ensemble des acteurs publics et privés afin de veiller à un meilleur respect de la loi EGALIM dans le département.

Dans cet objectif, Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, a conduit ce matin un premier temps d'échanges constituant un groupe de travail avec les services de l'État, la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et les principaux représentants des institutions publiques en charge d'une offre de restauration collective (CHRU de Nancy, armées, conseil départemental 54, et Crous Lorraine produisant plus de 8 millions de repas par an).

Ce groupe de travail, qui sera élargi au conseil régional Grand Est, à l'Éducation nationale et à l'administration pénitentiaire, a pour objectif de mieux intégrer dans les marchés publics de ces institutions publiques la part d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture locale, notamment sur certains produits carnés, laitages ou fruits. Cet objectif de développement de l'approvisionnement local vise à mieux répondre aux attentes de consommateurs de la restauration publique et de soutenir les filières agricoles du territoire.

Le groupe de travail appuiera la rédaction des cahiers des charges dans le cadre des appels d'offres à venir.

Par la suite, le préfet a rencontré les représentants de la grande distribution, des fédérations interprofessionnelles, des grossistes et des transformateurs, afin d'évaluer l'utilisation des outils juridiques existants en matière de relations producteurs/premiers acheteurs et d'évaluer le niveau de développement des organisations de producteurs (adhésion à une coopérative).

Ce temps d'échanges a également permis de recueillir les points de blocages techniques, juridiques et pratiques rencontrés par chacun des acteurs ou encore d'identifier les difficultés et les améliorations potentielles dans les relations entre les agriculteurs et les coopératives.

Françoise SOULIMAN a réaffirmé la volonté des services de l'État de maintenir un dialogue régulier avec l'ensemble de ces acteurs et d'inscrire le travail engagé dans une démarche « gagnant-gagnant » visant à trouver le bon équilibre économique pour l'ensemble des parties et à mieux répondre aux enjeux de saisonnalité des produits, de santé, d'éducation à l'alimentation et de développement durable.

Contacts presse :

Astreinte communication – 06 33 82 55 48

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



[Préfet de Meurthe-et-Moselle](https://www.linkedin.com/company/prefet54)